Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal

du 11 mai 2023

Date de convocation : 04/05/2023 Date d'affichage : 04/05/2023	Le onze mai deux mil vingt-trois à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers En exercice : 26 Présents : 16 – 17 à partir de 20h45 Votants : 19 -20 à partir de 20h45	Etaient présents : CORCY Jeannine, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DUVERNOIS Vincent, FLOQUET Jennifer, GAILLARDON Christian, GERVAIS Marylise (arrivée à 20h45), HARDEL Laëtitia, LESACHEY Françoise, LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MATHIEU Julien, PERROTTE Marie-Hélène, ROUXEL Stéphane, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques Excusés : DONGE Ginette pouvoir à LESACHEY Françoise, MAUBRAY Daniel pouvoir à LEVIN Jacky, PERROTTE Guillaume pouvoir à PERROTE Marie-Hélène CHANTREUIL Claude, LELOY Michel Absents : DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, TOURBOT Elise Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2023

01-05-23 Décision du Maire prise en application de l'article 2122-22 du CGCT

RAS

02-05-23 Nomination membre titulaire commission électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, les commissions de contrôle ont été renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux intervenu en mai et juin 2020.

La commission de contrôle a deux missions :
– elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
– elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DESIGNE
- 1 titulaire : Jennifer FLOQUET
- 1 suppléant (nommé le 29.03) : Claude CHANTREUIL

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	

03-05-23 Mises en non-valeur et effacement de dettes

Madame le maire présente 3 dossiers transmis par le service de gestion comptable : 1 effacement de dettes et 2 mises en non-valeurs

- Le service de Gestion comptable a informé Madame le Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif. Ces décisions de justice s'imposent à la collectivité créancière et s'opposent à toute action en recouvrement par le comptable public

Les justifications juridiques figurent au dossier.
Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève pour le budget assainissement à : 119.34€ € et correspondent au titre n°7 rôle 11 du 7 août 2018.

- Demande de **passage en non-valeur de produits irrécouvrables, le conseil doit acter sur les budgets d'assainissement de 2018 à 2021 d'un montant total de 157.70 €.**

Budget	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
16003	11-18	2018	11.40	11.40
16003	2-23	2020	7.62 €	7.62 €
16003	1-92	2021	9.75 €	9.75 €
16003	991-100	2019	0.20 €	0.20 €
16003	991-118	2019	0.97 €	0.97 €
16003	991-170	2019	7.62 €	7.62 €
16003	1-190	2021	0.15 €	0.15 €
16003	991-193	2019	3.89 €	3.89 €
16003	2-186	2020	9.44€	9.44€
16003	11-196	2018	13.20 €	13.20 €
16003	1-212	2021	1.01 €	1.01 €
16003	991-394	2019	7.62 €	7.62 €
16003	991-365	2019	11.68 €	11.68 €
16003	1-388	2021	1.20 €	1.20 €
16003	1-402	2021	15 €	15 €
16003	1-458	2021	5.85 €	5.85 €
16003	2-436	2020	7.62 €	7.62 €
16003	991-501	2019	0.77 €	0.77 €
16003	11-550	2018	7.62 €	7.62 €
16003	1-554	2021	0.20 €	0.20 €

16003	11-589	2018	11.70 €	11.70 €
16003	1-061	2021	4.20 €	4.20 €
16003	1-611	2021	0.10 €	0.10 €
16003	2-574	2020	7.62 €	7.62 €
16003	2-585	2020	7.62 €	7.62 €
16003	1-648	2021	2.55 €	2.55 €
16003	991-656	2019	0.80 €	0.80 €
			157.70 €	**157.70 €**

- Demande de passage en non-valeur de produits irrécouvrables, le conseil doit acter **sur les budgets communaux de 2011, 2013, 2014, 2015, 2018, 2020 et 2021 d'un montant total de 516.28 €**

Budget	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
16000	703500000124	2015	0.92 €	0.92 €
16000	399	2020	1,00 €	1,00 €
16000	701000000053 et 701000000077	2015	278.75€	278.75€
16000	703500000143	2013	7.00 €	7.00 €
16000	703500000106	2014	0.14 €	0.14 €
16000	703500000015	2011	1.72 €	1.72 €
16000	668	2020	162.28 €	162.28 €
16000	479	2018	8.00 €	8.00 €
16000	247	2021	14.95 €	14.95 €
16000	400 et 599	2020 et 2021	14.00 €	14.00 €
16000	7035000000157	2011	0.90€	0.90€
16000	698	2020	17.62 €	17.62 €
16000	702600000036	2015	6.00 €	6.00 €
			516.28 €	**516.28 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier d'effacement de dettes au budget assainissement présenté ci-dessus pour un montant de 119.34 €

APPROUVE le dossier de mise en non-valeur au budget assainissement présenté ci-dessus pour un montant global de 157.70 €

APPROUVE le dossier de mise en non-valeur au budget communal présenté ci-dessus pour un montant global de 516.28 €

PRECISE que les différents crédits sont inscrits aux comptes 6542 et 6451 aux budgets 2023 communal et assainissement

DONNE tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	

Arrivée à 20h45 de Mme Gervais Marylise

04-05-23 Candidature pour le contrat de pôle de service

Madame le maire présente le dispositif du Contrat de Pôle de Services (CPS) initié par le conseil départemental de la Manche.

Le Département de la Manche dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028 souhaite impulser une nouvelle dynamique pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'équipements et d'aménagements locaux.
Chaque commune dispose d'une enveloppe calculée sur la base de 200 € par habitant (population DGF connue au moment de la sollicitation) avec un montant minimum de 300 000 € et un plafond de 850 000 €. Sur ce principe, la commune de Picauville dispose d'une **enveloppe de 693 800 € (population DGF 2022 de 3 469 habitants)**.
Le **taux d'intervention** applicable au coût éligible de la ou des opérations, sera **modulable** et défini par le maître d'ouvrage dans une fourchette comprise entre 10 et 40% dans la limite de l'enveloppe financière.
Dans une logique incitative, les maîtres d'ouvrages pourront bénéficier, par projet, **d'une bonification de 20%** du montant de la subvention, dès lors qu'ils démontreront une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.

La commune est à la 1ère étape de construction du CPS. A savoir, la validation de la candidature avec la présentation des projets principaux que la commune souhaite voir subventionnés.

Madame le Maire propose d'inscrire 5 projets prioritaires :
- Création d'une Maison des Services et d'une Maison des Assistantes Maternelle (MAM) 2023/2024 - demande de bonification
- Reconversion de l'ancienne aire de camping en aire d'accueil du tourisme itinérant 2023/2024
- Création d'un quartier ludique et sportif 2024/2025 – demande de bonification
- Aménagement et valorisation des espaces publics (dans le cadre du plan paysage) 2024/2025
- Rénovation énergétique de 2 bâtiments publics – salle polyvalente et mairie -2024/2025

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE la candidature de la commune au dispositif du Contrat de Pôle de Service présenté

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

05-05-23 Subvention exceptionnelle pour le matériel pédagogique aux écoles

Madame le Maire informe que la vente des anciennes affiches des écoles s'est très bien passée. 120 affiches ont été vendues à 10€ l'unité dans la régie « *activités municipales*».

Suite à cette vente, madame le Maire propose de redistribuer les 1 200€ aux écoles, publique et privée, au prorata du nombre d'élèves, pour l'achat de matériel pédagogique. Un projet devra être présenté à la mairie avant le versement de la subvention.

Par ailleurs, il reste 5 affiches, madame le maire propose de les donner gracieusement à l'association « la maison de l'histoire de l'école dans la Manche », à Carentan.

Madame le Maire précise également que la commune a gardé l'affiche du sacre de Charles VII en présence de Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle aux deux écoles du territoire et au prorata du nombre d'élèves

AUTORISE Madame le maire à donner les affiches restantes à l'association« la maison de l'histoire de l'école dans la Manche », à Carentan.

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

06-05-23 Demande de subvention exceptionnelle pour l'OGEC

Madame le maire fait la lecture du courrier de demande de subvention exceptionnelle de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques. En effet, au vu de la situation économique actuelle d'inflation généralisée, l'Ecole saint Michel subit une hausse conséquente de ses charges courantes.

Madame le Maire propose de verser à titre exceptionnel, la somme de 1 000€. Il est impératif que la commune conserve les deux écoles sur son territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE le versement exceptionnel de 1 000€ à l'école Saint Michel pour l'année 2023.

CHARGE le maire de procéder au versement de cette subvention

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

07-05-23 Logement école des filles : mise en location d'un logement meublé

Suite aux départs des ukrainiens, les deux logements de l'école des filles sont libérés et désormais meublés. Madame le Maire propose d'en garder un comme logement d'urgence (gauche en regardant la façade avec une chambre) et de proposer le second (droite en regardant la façade avec deux chambres) à la location pour des saisonniers travaillant de préférence sur le secteur de Sainte-Mère-Eglise.

Le logement proposé à la location saisonnière est celui de droite avec deux chambres. Les colocations pourront être possibles. La période de location sera de mai à octobre. Hors saison, le logement pourra être de nouveau utilisé en logement d'urgence.
Le montant mensuel proposé est de 375 €/mois, charges d'eau et d'électricité non comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réserver le logement de droite pour des locations saisonnières de mai à octobre

FIXE le loyer mensuel à 375€/mois, charges d'eau et d'électricité non comprises

Vote du conseil Municipal

Pour	20	Contre		Abstention	

08-05-23 Projet de réhabilitation de l'école maternelle

Madame le Maire présente les dernières estimations du Cabinet Dauchez pour la réhabilitation de l'école maternelle en maison des services et Maison des Assistantes Maternelles, comme cela avait été demandé. Madame le Maire demande donc l'avis du conseil municipal sur l'esquisse à retenir, avant de lancer la suite.

Esquisses 1 et 2 : 1 459 500 €HT- rénovation des 2 bâtiments

Esquisse 3 : 1 286 000€HT - démolition de la partie extension- regroupement dans un seul bâtiment avec utilisation à 100% de l'étage

Esquisse 4 : 1 625 500€HT – démolition de la partie extension – reconstruction d'un bâtiment pour la MAM

Esquisse 5 : 1 811 000€HT- démolition totale des deux bâtiments – reconstruction totale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

CHOISIT l'esquisse n°4 consistant en la rénovation de la partie ancienne de l'école maternelle pour y installer la maison des services et en la démolition de l'extension et en la reconstruction à neuf pour l'accueil de la maison des services, pour un montant estimé à 1 625 500€ HT.

AUTORISE le Maire, ou son adjoint, à poursuivre le projet avec le cabinet Dauchez et à signer le marché subséquent n°2 (phase APS- Avant projet Sommaire et APD Avant projet définitif) et tous les documents nécessaires

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

09-05-23 DIA

- Parcelles A993 et 994 : 39 B rue Marie Lemière
Le Conseil Municipal Ne souhaite pas préempter

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

- Parcelles 25 et 622 : 32 rue Pierre Guéroult
Le Conseil Municipal Ne souhaite pas préempter

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

- Parcelle A441 : 14 rue Marcel Rachine
Le Conseil Municipal Ne souhaite pas préempter

Vote du conseil Municipal

Pour	20	Contre		Abstention	

Questions et informations diverses

10-05-23-A Convention de servitudes de passage et de canalisation

Madame le Maire présente le projet de lotissement privé sur l'ancien terrain de Madame Rachine donnant sur les rues des hougries, de la cavée et sur le parking rue de l'Eglise.
Le lotisseur, SARL NCP IMMOBILIER sise 13 rue de l'Eglise Angoville au Plain 50480 CARENTAN LES MARAIS, souhaite construire 2 lots qui donnent sur le parking de l'Eglise.

Madame le Maire propose d'établir une convention de passage et de canalisation qui a pour objet de fixer les conditions de servitude de passage sur les parcelles AB 90 et AB 91 (parking), domaine privé de la commune de Picauville, situées rue de l'Eglise, pour le raccordement aux réseaux et l'accès aux lots 8 et 9 du lotissement autorisé par le permis d'aménager PA 05040022Q0002 en date du 13 avril 2023.

A titre de servitude réelle et perpétuelle, la commune de Picauville constitue au profit de l'occupant et de ses propriétaires successifs **un droit de passage** en tous temps et heures et avec tous véhicules sur les parcelles AB 90 et 91.
Ce droit de passage profitera pour leurs besoins personnels aux propriétaires successifs des lots 8 et 9 du lotissement. Il s'exercera pour permettre l'accès tel qu'il apparait sur le plan annexé à la convention

A titre de servitude réelle et perpétuelle, la commune de Picauville constitue au profit de l'occupant et de ses propriétaires successifs **un droit de passage en tréfonds de toutes canalisations et gaines souterraines pour permettre à l'occupant d'alimenter à ses frais en réseaux les lots 8 et 9**. Il est établi que la commune de Picauville n'assure les réseaux pour ces 2 lots que jusqu'à la limite entre de la voie communale dite rue de l'Eglise et la parcelle AB 90.
Cette servitude respectera l'emprise telle qu'elle apparait sur le plan annexé à la convention. Les canalisations et gaines souterraines seront implantées aux frais de l'occupant aux normes en vigueur et de façon à rejoindre la voie communale dite « Rue de l'Eglise » au droit de la parcelle AB 90 en longeant au plus proche la parcelle AB 173.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE la convention de passage et de canalisation présentée
AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et tout document concernant cette affaire

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

10-05-23-B Elections sénatoriales

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du conseil des ministres du 4 avril 2023, le ministre de l'intérieur a annoncé les dates retenues par le Gouvernement pour l'organisation des élections sénatoriales 2023 :
-le scrutin sénatorial aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 en préfecture.
-la date de réunion des conseils municipaux en vue de la désignation des délégués et de leurs suppléants est fixée au vendredi 9 juin 2023 à 18h00. Les résultats doivent être transmis en Préfecture avant 20h00

10-05-23-C Cérémonies de Juin

Madame le Maire donne le planning des cérémonies commémoratives de juin et **relance l'appel à bénévoles** pour la gestion des parkings le dimanche 4 juin lors du parachutage.

JEUDI 1er JUIN 2023

10H	Cérémonie au monument US AIR FORCE Picauville
	Suivie d'un vin d'honneur au Centre Socio-Culturel offert par la commune
14H30	Cérémonie à DE GLOPPER (Cauquigny)

VENDREDI 2 JUIN 2023

10H	Cérémonie à Gourbesville
11H30	Cérémonie à Amfreville
	Suivie d'un vin d'honneur + grilleurs sur place
19H	Cérémonie + Défilé avec la 90ème division US et soldats allemands

SAMEDI 3 JUIN 2023

9H30	Cérémonie Chapelle de Cauquigny avec frère Mac CURRY
11H30	Cérémonie à Gueutteville – Stèle Maternowski
	Vin d'honneur à la salle des fêtes d'Amfreville

DIMANCHE 4 JUIN 2023

PARACHUTAGE (9h – 14h)

LUNDI 5 JUIN 2023

18H	Sentier de la Mémoire à Amfreville (Association US NORMANDIE)
20H	Parachutage RCPT à Verger TIMMES – Amfreville

10-05-23-D Consultation du projet de travaux sur le bassin versant du cours d'eau « le Merderet » sur le territoire de la CCBDC

Madame le Maire rappelle que le dossier du programme des travaux sur le bassin versant du cours d'eau « le Merderet » sur le territoire de la CCBDC est à la disposition du public en mairie. Ne pas hésiter à le consulter.
Le présent dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, joint à la Déclaration d'Intérêt Général, vise la réalisation des actions inscrites sur les masses d'eau du bassin du Merderet sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et programmées sur 5 années

10-05-23-E Utilisation de bâtiments communaux par les unités du PSIG

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a signé une convention avec le PSIG pour l'utilisation des anciennes écoles pour leurs manœuvres.

10-05-23-F Plan paysage 10 juin

Madame le Maire rappelle la date du samedi 10 juin pour la visite de la commune.

10-05-23-G Interventions des conseillers municipaux

Daniel Levavasseur pour la Jeanne d'ARC, les lumières vont être ré-allumées.

Mme Lesachey- fait part d'un appel lors d'une permanence le week-end pour avertir que la lumière du stade guy Vigier était restée allumée le soir

Mr Rouxel se plaint que certains propriétaires de chiens évitent malheureusement les toutounettes et vont là où il n'y en a pas pour faire faire les besoins à leurs chiens

Mr Marie – situation agricole sur la commune – 45 détenteurs bovins soit 8 421 bovins sur la commune et 20 détenteurs de 45 ovins et caprins

Mme Cuquemelle – Kayapic demande si la commune peut installer un panneau sur les toilettes publiques de Longuerac pour préciser que la poubelle est à l'arrière et peut-on également installer une toutounette sur site touristique. Madame le Maire va faire la demande aux services techniques

Séance levée à 21h 55

PV approuvé lors de la réunion de conseil municipal du 9 juin 2023
Le présent PV a été légalement publié et affiche le 16 mai 2023

Le Maire,
Marie Hélène PERROTTE

MAIRIE DE PICAUVILLE
MANCHE

Le secrétaire
Claudine MARIE